



Déclaration Liminaire – CSAL 05/11/2024

Monsieur le Président,

Alors que les services publics sont exsangues et que la fonction publique n'a jamais été aussi peu attractive, l'urgence gouvernementale n'est donc pas de corriger le manque de moyens des hôpitaux, de la justice, des administrations de contrôle et globalement du service rendu à la population et à la société. Non, le gouvernement ressort les vieilles recettes : haro sur ces fainéants de fonctionnaires responsables de tous les maux !

Après avoir annoncé le gel du point d'indice, annoncé la suppression de la garantie individuelle au pouvoir d'achat (GIPA), le ministre de la fonction publique annonce des mesures sur les jours de carence et la rémunération pendant les congés maladie. Sous des prétextes fallacieux d'égalité entre Public et Privé ou de responsabiliser les fonctionnaires (il faut croire que l'on ne recrute que des irresponsables, aux dires du Gouvernement), il s'agit de faire payer aux fonctionnaires l'incompétence de nos gouvernants. Non 3 jours de carence pour la fonction publique, ce n'est pas une égalité entre le privé et le public. Dans la majeure partie des cas, des accords de branche ou d'entreprises permettent au salarié de ne pas perdre son salaire quand ce dernier n'est pas pris en charge par la mutuelle. Dans la fonction publique, les mutuelles ont l'interdiction de compenser le jour de carence. OUI, il y a bien une discrimination, mais pas dans le sens que crient certains médias à la solde du gouvernement.

Pourtant il est avéré que l'on décompte moins de jours de congés maladie dans la fonction publique d'Etat que partout ailleurs.

Aucun doute n'est permis, ce sont bien 5 milliards d'euros que le gouvernement annonce économiser sur le dos des fonctionnaires et qui plus est des plus fragiles d'entre nous, celles et ceux qui souffrent et qui sont malades. Quelle honte !

La CGT-DNEF déplore que ce CSAL se tienne dans une ambiance de fonctionnaire-bashing exacerbé et d'annonces de mesures gouvernementales inacceptables pour tous les fonctionnaires !

À la DNEF, l'actualité se porte notamment sur le rapport de la Cour des Comptes rendu le 28 juin 2024.

La CGT-DNEF apprécie que, sur insistance de la Cour des Comptes, la direction cherche à rattraper son retard en matière d'exploitation de données et d'expertise notamment par l'acquisition de logiciels spécifiques. Un effort particulier doit être fourni afin que chaque service dispose d'un nombre d'habilitations suffisant pour les applications les plus fréquemment utilisées. Par ailleurs, le recours payant aux

informations ne doit pas rendre impossible l'accès à ces informations par les agents qui en ont besoin. À cette fin, un nombre suffisant de comptes payants utiles et / ou nécessaires à l'enquête doit leur être attribué.

La CGT-DNEF s'intéresse par ailleurs à la réponse apportée quant à la création d'un PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) spécifique à la DNEF. Qu'en est-il des réflexions menées en ce sens par la direction ?

En ce qui concerne le recrutement, l'attractivité de la DNEF reste plus que modeste et la Cour des Comptes relève que cette dernière offre trop peu de perspectives de carrière à ses agents.

S'agissant de la recommandation n° 5 visant à fixer des objectifs individuels quantitatifs sur la base d'une cotation des dossiers selon leur complexité, la CGT-DNEF note la réponse de Mme Amélie VERDIER qui rappelle que la manière de servir de chaque agent est déjà appréciée dans le cadre de l'évaluation professionnelle annuelle et que celle-ci tient compte notamment du nombre de dossiers rendus mais également de leur nature et leur complexité. Elle précise également qu'il est nécessaire de faire prévaloir et d'engager le collectif dans la réalisation des résultats attendus, en tenant compte de la diversité des équipes plus que des individualités.

La CGT-DNEF rappelle son attachement au collectif de travail, qui offre un cadre de mutualisation des compétences, l'efficacité de nos missions dépend aussi d'un esprit d'équipe. La CGT-DNEF veille d'ores et déjà à ce qu'aucun chef de service n'impose à ses agents un objectif individuel de traitement de dossiers et invite tout agent concerné à refuser cette pratique.

S'agissant de la recommandation n° 2 visant à inciter les partenaires de la DNEF à proposer davantage de procédures de visite et de saisie, la CGT-DNEF encourage la direction à renforcer les partenariats qui lient la DNEF aux administrations extérieures et s'intéresse aux réponses apportées quant à l'implantation de BLF (Bureaux de Liaison Fiscale) dans des tribunaux de province.

Le présent CSAL a pour objet d'étudier le plan local de formation et de rendre compte des actualités sur le nouveau site de Romainville.

Concernant Romainville, la CGT-DNEF a effectué une visite de son futur local syndical le 24 octobre dernier. A cette occasion, il nous a été possible d'avoir un aperçu du rez-de-chaussée, et des 3ème et 6ème étages. Nous vous ferons état de quelques observations au cours de ce CSAL, notamment au sujet des soi-disant « tisaneries » qui ne sont que de simples couloirs, privant ainsi les collègues de tout lieu de repos un peu convivial. Nous reviendrons également sur l'emplacement des panneaux syndicaux, dans les étages tout comme au rez-de-chaussée.

Concernant le plan local de formation, la CGT-DNEF appelle à ce que la direction apporte plus de vigilance quant à la programmation de certaines formations qui arrivent parfois trop tardivement dans le parcours. Toutefois, comme chaque année, nous saluons la qualité de ce parcours et l'investissement de la DNEF dans la formation de ses agents.